


<b>PROCÈS-VERBAL</b>  Assemblée publique Commission de la présidence du conseil	 Service du greffe Division du soutien aux commissions permanentes, aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil
--	---

## **ASSEMBLÉE PUBLIQUE**

Mercredi 19 juin 2019, à 17 h  
Hôtel de ville de Montréal – Édifice Lucien-Saulnier  
Salle du conseil  
155, rue Notre-Dame Est

<b>PRÉSENCES</b>	<b>ABSENCES</b>
Mme Cathy Wong, présidente Arrondissement de Ville-Marie	M. François Limoges, vice-président Arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie
M. Sterling Downey, vice-président Arrondissement de Verdun	M. Normand Marinacci Arrondissement de L'Île-Bizard—Sainte-Geneviève
Mme Andrée Hénault Arrondissement d'Anjou	Mme Suzie Miron Arrondissement de Mercier—Hochelaga-Maisonneuve
M. Peter McQueen Arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce	Mme Sue Montgomery Arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce
Mme Chantal Rossi Arrondissement de Montréal-Nord	
M. Aref Salem Arrondissement de Saint-Laurent	
Mme Lise Larac Arrondissement de LaSalle	

### **1. Ouverture de l'assemblée**


La présidente, Mme Cathy Wong, également présidente du conseil municipal, déclare la séance ouverte à 17 h 10. Elle souhaite la bienvenue aux personnes présentes et invite les membres de la Commission à se présenter.

Dans son mot d'ouverture, la présidente revient sur le contexte, les objectifs et le déroulement de la consultation publique; le dépôt des recommandations constituant la dernière étape de la démarche. Elle mentionne que l'ensemble de la documentation et des échanges est disponible sur le site Web de la Commission.

La présidente remercie l'ensemble des personnes, groupes et organismes qui ont pris part à la consultation publique, et salue en particulier la précieuse contribution au débat des trois conseils consultatifs de la Ville de Montréal et de Concertation Montréal.

Elle rappelle que la commission a décidé de se pencher sur cet enjeu à son initiative avec l'objectif d'actualiser et de moderniser la période de questions du public. Un sondage sur les pratiques en arrondissement réalisé par le Bureau de la présidence a permis d'alimenter les travaux de la Commission. La présidente informe que le rapport du sondage est annexé aux recommandations déposées.

La présidente souligne qu'au terme de son analyse, la Commission a retenu quatre principales recommandations. Mme Cathy Wong ajoute que plusieurs pistes de réflexions et idées soulevées au cours de la consultation n'ont pas fait l'objet de recommandations spécifiques, car leur application relève directement du Bureau de la présidence qui veillera à en faire le suivi.

<b>PROCÈS-VERBAL</b>  Assemblée publique Commission de la présidence du conseil	<div style="text-align: right;"> <b>Montréal</b>   Service du greffe  Division du soutien aux commissions  permanentes, aux conseils consultatifs  et au Bureau de la présidence du conseil </div>
--	---

## 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par M. Sterling Downey, appuyé par M. Peter McQueen; l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

## 3. Consultation publique sur la Période de questions du public du conseil municipal

Considérant l'absence de public dans la salle, la présidente ne fait pas la lecture des recommandations qui deviennent accessibles sur le site Web de la Commission à l'issue de la séance. Le projet de recommandations est joint en annexe.

## 4. Période de questions et commentaires du public

Il n'y a aucune personne inscrite au registre.

## 5. Période de questions et commentaires des commissaires

La présidente appelle à tour de rôle les commissaires qui le souhaitent à faire part de leurs commentaires.

Commissaires	Questions / Commentaires
Mme Andrée Hénault	Souhaite obtenir une clarification sur les ajustements proposés au <i>Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)</i> pour les blocs de temps alloués aux questions des personnes présentes dans la salle, et celles transmises par formulaire Web.

## 6. Levée de la séance

La présidente, Mme Cathy Wong, conclut la séance en remerciant les citoyen.nes, l'équipe du Bureau de la présidence, le Service du greffe, ainsi que les commissaires pour leur participation et contribution aux travaux.

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé à 17 h 18 par M. Sterling Downey, appuyé par M<sup>me</sup> Andrée Hénault, que la séance soit levée.


ADOPTÉ LE : 10 février 2021

*original signé*

*original signé*

Cathy Wong  
Présidence

Stéphanie Espach  
Secrétaire recherchiste

<p><b>PROCÈS-VERBAL</b></p> <p>Assemblée publique Commission de la présidence du conseil</p>	<p style="text-align: right;"><b>Montréal</b> </p> <p style="text-align: right;">Service du greffe Division du soutien aux commissions permanentes, aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil</p>
--	---

## ANNEXE

<p><b>COMMISSION DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL</b></p> <p>Consultation publique sur La période de questions du public au conseil municipal</p> <p><b>RECOMMANDATIONS</b></p>
--

### CONTEXTE

En 1986, l'ouverture du conseil municipal aux citoyen.nes, par l'entremise de la période de questions du public, avait quelque chose d'incroyablement novateur. Des résident.es montréalais.es pouvaient désormais venir questionner leur élu.e municipal.e sur des enjeux les concernant.

Rappelons qu'à l'époque, c'était le seul moyen ou presque de pouvoir joindre une personne élue. En effet, avant le déploiement et l'usage massif d'internet, il était peu facile de trouver les coordonnées d'un officier public. En effet, contrairement aux député.es de la Chambre des communes ou de l'Assemblée nationale, les conseillers et conseillères de la Ville n'ont pas de bureau de circonscription, ni donc de lieux physiques ayant pignon sur rue ou répertoriés au bottin téléphonique.

Or, l'utilisation du Web, à partir de la fin des années 90, a complètement révolutionné les modes de communication. Avec un simple clic dans un moteur de recherche, un.e citoyen.e peut non seulement trouver le nom des élus municipaux de son quartier, mais aussi leurs coordonnées téléphoniques, leur adresse courriel, et bien souvent leur page de médias sociaux, etc.


Ajoutons à cela que la nature du travail de personne élue s'est transformée pour devenir au fil du temps une occupation à temps plein, qui permet aux élu.es de se consacrer davantage à leurs concitoyen.nes.

Le résultat est significatif. Les citoyens et citoyennes qui veulent poser des questions à leurs élu.es, ou discuter de projets, les contactent par courriel ou téléphone, et très souvent suite à ces échanges, les rencontrent pour discuter en personne des enjeux qui leur tiennent à cœur. Rappelons aussi que l'apparition des conseils d'arrondissement en 2005 permet aussi aux personnes de développer des liens plus directs avec les élus locaux. Tous les enjeux de proximité y sont traités et ces activités de démocratie municipale sont populaires auprès de la population pour diverses raisons, mais pensons notamment à la facilité des déplacements ou encore au caractère moins imposant des séances et au nombre restreint de représentant.es élu.es qui peuvent intimider plusieurs. Bref, la démocratie municipale a bien évolué depuis 1986.

Dans ce contexte, les observateurs, incluant les commissaires, ont pu constater une érosion grandissante envers cette période de questions du public au conseil municipal à l'hôtel de ville. Effectivement, un groupe de plus en plus restreint de citoyens et citoyennes se déplace à l'hôtel de ville à l'occasion de cette période formelle de doléances, et ce, malgré des campagnes de communication et de sensibilisation, ainsi que les efforts soutenus pour promouvoir et améliorer ces services.

Dans ce contexte, une réflexion sérieuse s'impose. C'est pourquoi la Commission de la présidence du conseil, à la suite d'une consultation publique itinérante, et avec l'opportunité de la réouverture de l'hôtel de Ville en 2022, souhaite que le comité exécutif de la Ville, par sa responsable des dossiers de démocratie, explore de transformer la période de questions du public en véritable forum citoyen numérique, principalement par l'utilisation des technologies de l'information.

En effet, grâce à la modernisation des modes de communication entre les citoyen.nes, l'appareil municipal et les élu.es, les personnes peuvent désormais résoudre leurs questions et bénéficier des services, et ce, de plus en plus à distance. Le service 311 est en mutation, le paiement de taxes se réalise en ligne et le visionnement des séances

<p><b>PROCÈS-VERBAL</b></p> <p>Assemblée publique Commission de la présidence du conseil</p>	<p style="text-align: right;"><b>Montréal</b> </p> <p style="text-align: right;">Service du greffe Division du soutien aux commissions permanentes, aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil</p>
--	---

des instances est déjà en place. Mentionnons aussi que les commissaires sont sensibles aux efforts nécessaires pour participer à la transition écologique afin de véritablement considérer les enjeux environnementaux et la mobilité durable. Il est donc vivement souhaité d'explorer de prendre des questions à distance afin de notamment réduire l'émission des gaz à effet de serre liés aux déplacements des personnes et du coup, réduire le nombre de déplacements surtout pour ceux et celles plus éloigné.es du centre urbain, également dans une perspective de faciliter la conciliation famille-travail.

Rappelons également que la Ville a entrepris un grand nombre d'actions et d'initiatives concrètes permettant aux personnes élues de rencontrer, par différents moyens et dans différents lieux, les citoyennes et citoyens. La participation citoyenne a migré vers d'autres lieux tel que l'illustre le rapport sur les mesures des arrondissements pour favoriser la participation citoyenne et la conciliation famille-travail (voir tableau en annexe) qui présente bien ces bonnes pratiques; que ce soit la tenue des conseils d'arrondissement dans un parc, la Caravane de la démocratie, le projet maire/mairesse d'un jour et sans compter toutes les démarches de consultation publique en place. Le rapport présente également les mesures des cinq arrondissements qui reçoivent les inscriptions à distance et en amont du conseil d'arrondissement et les moyens informatiques déployés pour que les citoyen.nes puissent poser leurs questions sans se déplacer à la séance du conseil. Par exemple, l'arrondissement de Rosemont–Petite-Patrie reçoit les questions par formulaire web (Verdun reçoit les questions à une adresse courriel dédiée) et le maire, après avoir répondu aux questions du public présent à la séance, lit les questions reçues en amont et y répond oralement puisque la séance est enregistrée et webdiffusée. Les moyens technologiques sont ainsi déjà expérimentés en arrondissements afin de faciliter la participation des citoyennes et citoyens.

La Ville amorce également un chantier afin d'actualiser sa Politique de participation publique et d'engagement citoyen. Les commissaires espèrent que cette démarche permette une réflexion globale sur la participation des citoyen.nes à l'ère du numérique qui pourrait être appliquée à la période de questions du public du conseil municipal.

## RECOMMANDATIONS


À l'issue de ses travaux visant la révision du fonctionnement de la période de questions du public au conseil municipal, la Commission de la présidence du conseil remercie le personnel du Bureau de la présidence du conseil, qui avait mené un sondage de satisfaction auprès des personnes ayant pris part à la période de questions du public lors de trois séances du conseil municipal, en novembre et en décembre 2018 ainsi qu'en janvier 2019, ce qui avait permis aux commissaires de cerner les principaux enjeux entourant la période de questions du public au conseil municipal ainsi que les attentes des personnes qui y prennent part.

La Commission rappelle qu'il s'agit d'un mandat d'initiative visant plus précisément à revoir le fonctionnement de la période de questions du public dans l'objectif d'améliorer l'expérience des personnes qui y prennent part. Les travaux de la Commission ont été menés de manière itinérante en quatre endroits recommandés par les trois conseils consultatifs de la Ville de Montréal. La Commission remercie toutes les personnes qui ont alimenté sa réflexion. Une cinquantaine de personnes ont pris part aux séances publiques et un total de 19 personnes, dont 10 qui représentaient des organismes de la société civile, ont partagé leur point de vue en séances publiques. La Commission a reçu huit mémoires, essentiellement des documents provenant des trois conseils consultatifs de la Ville de Montréal, de Concertation Montréal, d'organismes communautaires et d'un regroupement citoyen.

Les recommandations qui suivent sont le résultat du consensus des commissaires.

**La Commission fait donc à l'Administration municipale montréalaise les quatre recommandations suivantes :**

*Attendu les articles 3, 4 et 5 de la Charte montréalaise des droits et responsabilités qui stipulent que :*

<p><b>PROCÈS-VERBAL</b></p> <p>Assemblée publique Commission de la présidence du conseil</p>	<p style="text-align: right;"><b>Montréal</b> </p> <p style="text-align: right;">Service du greffe Division du soutien aux commissions permanentes, aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil</p>
--	---

*Article 3 : Le respect, la justice et l'équité sont des valeurs desquelles découle une volonté collective de renforcer et de consolider Montréal en tant que ville démocratique, solidaire et inclusive.*

*Article 4 : La gestion transparente des affaires de la Ville contribue à la promotion des droits démocratiques des citoyennes et citoyens.*

*Article 5 : La participation des citoyennes et citoyens aux affaires de la Ville contribue au renforcement de la confiance envers les institutions démocratiques, en renforcement du sentiment d'appartenance à la ville ainsi qu'à la promotion d'une citoyenneté active.*

*Attendu l'importance de faciliter l'accès à la période de questions du public pour favoriser une participation égalitaire et plurielle des personnes qui souhaitent questionner les personnes élues qui lui sont imputables au sujet des dossiers municipaux d'actualité pendant le conseil municipal, et ce, compte tenu de la couverture médiatique accordée à cette instance ;*

*Attendu l'article 322 de la Loi sur les cités et villes qui stipule que les séances du conseil sont publiques et qu'une séance du conseil comprend une période au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions orales aux membres du conseil et que le conseil peut, par règlement, prescrire la durée de cette période, le moment où elle a lieu et la procédure à suivre pour poser une question ;*

*Attendu que les assemblées du conseil municipal sont dorénavant webdiffusées en direct et en différé, et ce, depuis quelques années déjà ;*

*Attendu l'éventail de possibilités offertes à l'ère du numérique ;*

*Attendu que le Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051) encadre les questions du public aux articles 51 et suivants ;*

### **R-1**

MODIFIER LE RÈGLEMENT pour permettre les inscriptions à la période de questions du public à distance, par formulaire web, du lundi précédant l'assemblée du conseil municipal jusqu'au lundi de la séance à 17h ;

### **R-2**

DÉVELOPPER un service numérique permettant de recevoir en amont les inscriptions et le sujet de la question de toutes les personnes qui souhaitent participer à la période de questions du public; et recueillir le sujet de la question et le libellé de la question des personnes qui ne prévoient pas se déplacer en personne à la séance du conseil municipal ;

### **R-3**

AJUSTER LE PROCESSUS d'inscription à la période de questions du public en appliquant les étapes suivantes :


Permettre les inscriptions à la période de questions du public à distance, par formulaire web, du lundi précédant l'assemblée du conseil municipal jusqu'au lundi de la séance à 17h ;

Permettre les inscriptions en personne le lundi de la séance entre 17h et 18h30 ;

Procéder au tirage visant à déterminer l'ordre des interventions des personnes qui poseront leur question lors du conseil municipal, en personne, le lundi 18h30, le jour de la séance ;

Procéder au tirage visant à déterminer l'ordre des questions posées de façon numérique, en personne, le lundi 18h30, le jour de la séance ;

Diffuser la liste et l'ordre de toutes les personnes inscrites, incluant le sujet de leur question, dès 18h45 ce jour-là ;

<p><b>PROCÈS-VERBAL</b></p> <p>Assemblée publique Commission de la présidence du conseil</p>	<p style="text-align: right;"><b>Montréal</b> </p> <p style="text-align: right;">Service du greffe Division du soutien aux commissions permanentes, aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil</p>
--	---

Compiler toutes ces données à des fins statistiques en tenant compte de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels ;

*Attendu la Politique municipale en accessibilité universelle ;*

*Attendu les contraintes imposées par le service de transport adapté ;*

*Attendu le plan Montréal durable 2016-2020 qui comprend la réduction des GES de 80 % d'ici 2050 ;*

*Attendu les efforts considérables actuellement déployés par les personnes du public qui souhaitent poser une question au conseil municipal ;*

*Attendu le caractère solennel et intimidant de la prise de parole devant les 65 personnes élues réunies en salle du conseil ;*

*Attendu la mise en œuvre du plan d'action pour la conciliation famille-travail des personnes élues et que bon nombre de personnes habitent loin de l'hôtel de ville et que la période de questions du public se tient en dehors des heures de pointe, au moment où les services de transport public sont moins fréquents et à l'heure de la routine de fin de journée des parents de jeunes enfants ;*

#### **R-4**

MODIFIER LE RÈGLEMENT *sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)* afin de réserver, à la suite de la période de questions réservée aux personnes présentes le lundi soir d'une durée d'une heure, un bloc de trente minutes pour la lecture des questions préalablement transmises par formulaire web, en prévoyant les mêmes modalités de traitement et de réponses des personnes élues à ces questions qu'aux questions de personnes présentes.

En complément d'information, la Commission est en accord avec plusieurs autres opinions soulevées par des personnes qui se sont présentées devant elle, bien qu'elles n'aient pas toutes fait l'objet de recommandations étant donné que la présidence du conseil bénéficie de toute la latitude nécessaire à la mise-en-œuvre de certains changements. À cet effet, le Bureau de la présidence entreprendra différentes actions dans l'objectif de rendre la participation à la période de questions du public plus égalitaire et plurielle.